

Envie d'agir pour votre ville ?

Devenez conseiller de quartiers !

Vous souhaitez vous investir dans la vie de votre quartier ? Vous avez des idées ? Vous aimeriez prendre part aux petits et grands projets pour améliorer votre cadre de vie et celui de vos voisins ?

Proposez votre candidature jusqu'au 12 décembre pour intégrer l'un des trois conseils de quartier (tirage au sort le 15 décembre).

La ville d'Orly dispose de trois Conseils de quartiers, qui couvrent les secteurs Est, Centre et Ouest de la commune. Ils seront renouvelés en janvier prochain. Les candidatures peuvent être déposées **jusqu'au 15 novembre 2022** afin de participer au tirage au sort (**le 15 décembre**). Tous les habitants peuvent se proposer. Les responsables des associations locales peuvent aussi candidater, de même que les acteurs économiques du territoire (entrepreneurs, commerçants...).

Déposez votre candidature en ligne ! (

<https://www.espace-citoyens.net/orly/espace-citoyens/Demande/NouvelleDemande/DEMO/DEMOCCAND>)

La Municipalité d'Orly a fait de la démocratie participative le fil conducteur de son action. Les moyens d'expression des Orlysiens sont nombreux (conseil citoyen, conseils de quartier, conseil d'enfants, conseil des seniors, conseil de la vie associative, conseil de la culture, etc.).

La ville d'Orly a choisi de mettre en place trois conseils de quartiers (secteurs Est, Ouest et Centre) alors que la loi du 27 février 2002 ne les rendait obligatoires que pour les villes de plus de 80 000 habitants.

Les conseils de quartiers sont composés de 3 collèges :

- Un collège d'élus
- Un collège des habitants : 8 membres
- Un collège des acteurs socio-économiques : 8 membres

Sont à renouveler, les collèges des habitants et des acteurs socio-économiques

QU'EST-CE QU'UN CONSEIL DE QUARTIERS ?

C'est un lieu d'échange pour les habitants, les acteurs associatifs et les commerçants. Il permet de débattre des grands projets portés par la municipalité et des sujets de proximité : sécurité routière, stationnement, propreté, fêtes de quartiers, tranquillité publique, aménagements de jardinières et de squares...

COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

Les conseillers se réunissent environ trois fois par an en Conseil de quartiers et une à deux fois par an en Conseil interquartiers. Chacun peut prendre la parole. L'ordre du jour est fixé en fonction de l'actualité du quartier.

Le Conseil de quartiers Est couvre un secteur allant des bords de Seine à l'avenue des Martyrs de Châteaubriant. Il comprend les quartiers : Bords de Seine, Sablière, Navigateurs, Les Saules, Aviateurs, Fer à Cheval, Nouveau Calmette, Tilleuls, Terrasses, Faisanderie, Anotera, Lopofa, Chandigarh (côté pair) et avenue des Martyrs de Châteaubriant.

Le Conseil de quartiers Centre se concentre sur une zone allant de l'avenue des Martyrs de Châteaubriant, à l'Ouest, jusqu'au tracé de la ligne de chemin fer, à l'Est. Cela correspond aux quartiers : Boris Vian, Nouvelet, Centre administratif, Hôtel de ville, Bas Clos, Pierre au Prêtre, Noyer Grenot, Grignon et Max Jacob.

Le Conseil de quartiers Ouest porte lui sur une partie du territoire allant de l'axe dessiné par la ligne de chemin de fer, jusqu'à la zone du Senia et à la route Charles Tillon, à l'extrême Ouest de la ville. Cela comprend les quartiers : Tourelles, Clos Marcel Paul, Parc de la Cloche, Centre ancien, Parc Méliès, Les sentiers, Sénia, Cité Jardins et les abords de l'aéroport.

Direction Démocratie et Vie Locale

01 48 90 20 12 (callto:01 48 90 20 12)